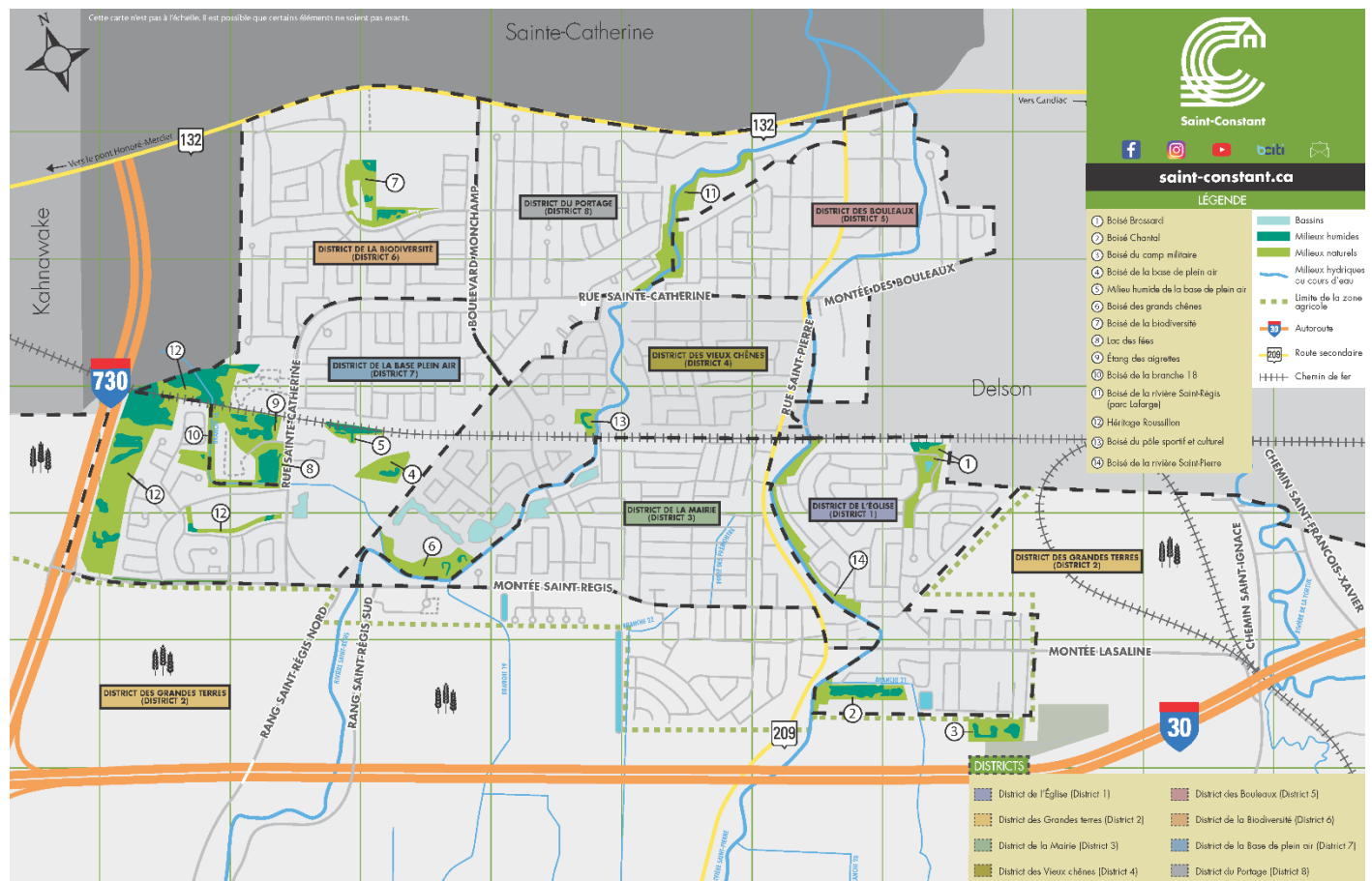


La Ville déclare son intention de protéger 14 aires boisées

Saint-Constant, le 2 juillet 2021 – La Ville de Saint-Constant déclare officiellement son intention de protéger 14 aires boisées à intérêt faunique et floristique et entame les démarches législatives afin de leur procurer le statut d’aires protégées dans le but de contribuer à une meilleure résilience des écosystèmes et de la communauté.

En attendant les résultats de cette demande, elle confère donc un statut provisoire de protection de la biodiversité à ces 14 aires boisées à intérêt faunique et floristique dont elle est propriétaire.



La Ville reconnaît que l'accès à des milieux naturels est bénéfique pour la santé mentale et physique des citoyens et elle démontre ainsi sa volonté de contribuer activement aux efforts de protection de notre biodiversité pour contrer les dérèglements climatiques, les crises sanitaires et favoriser les saines habitudes de vie.

« Je suis fier d'annoncer qu'il s'agit de la première phase de cette importante transition écologique qui passe par la protection de sites d'intérêt faunique et floristique sur le territoire de la Ville de Saint-Constant et que l'exercice se poursuivra conformément au Plan directeur de développement durable 2021-2030. Vous n'êtes pas sans savoir que les 82 villes qui composent la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont Saint-Constant, sont soumises à d'importantes pressions pour développer leur territoire pour subvenir à la grande demande d'unité d'habitation, et par conséquent, les milieux naturels dont les aires boisées sont de plus en plus vulnérables. Cette initiative de protection est donc un engagement pour garantir la qualité de vie



des citoyennes et des citoyens, un legs pour les générations futures », mentionne le maire de la Ville de Saint-Constant, Jean-Claude Boyer.

En effet, la Ville réalise une importante transition écologique, qui vise à mettre en valeur un vaste réseau vert. Cela permettra la conservation de la biodiversité, la connectivité écologique, la restauration et le reboisement, la cohabitation harmonieuse avec les activités récréatives accessibles à la population et la préservation de son esthétique paysagère.

La Ville prévoit connecter et, le cas échéant, restaurer ces sites à travers le Réseau vert de Saint-Constant qui inclus les bandes riveraines de ses trois rivières : Saint-Régis, Saint-Pierre et de la Tortue, en plus de raccorder ce réseau à la trame verte et bleue de la CMM pour une meilleure fonction écologique et assurer la pérennité de la biodiversité du Grand Montréal.

D'ailleurs la démarche de caractérisation de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal faite dans un but de créer une vision d'aménagement du territoire a révélé que Saint-Constant dispose d'un riche patrimoine naturel et bâti ainsi que des paysages emblématiques qui sont un atout important pour la qualité de vie de sa population.

La Ville contribuera ainsi à l'effort demandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui a annoncé en décembre 2020 que la proportion d'aires protégées sur le territoire du Québec est maintenant de 17 %, ce qui atteint la cible de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique que le gouvernement s'était engagé à respecter pour 2020 et qu'à terme le Québec doit atteindre une nouvelle cible internationale de 30 % d'aires protégées pour 2030.

– 30 –

Source : Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca